# NOTE + PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 mai 2024

### Date de convocation :

3 Mai 2024

#### Nombre de membres :

En exercice: 15 Présents: 10 Votants: 11

N°DCM20240504

OBJET: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mil vingt-quatro, 14 mai à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convugué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIFR, Mime Denise CHARLOIS, Mime Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, M. Cyrillo. GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ

Excusée : Mma Laétitia FRENOY

Absents: M. Xavier FEVRE, Mme Sonia PASQUIER, Mme Sandrine PROTAT

DEFRANCE, M. Harold BRISSY

Pouvoirs : Mme Laétitla FRENOY à Mme Marie BRUN

Secrétaire de séance : Mine Malika DHUTLI

- Vuile Code général des Collectivités Territoriales,
- Vulle Budget Primitif 2023,
- Vuila commission finances du 27 avril 2024,
- Considérant l'intérêt de soutenir le tissu associatif local,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions aux associations selon le détail ci-dessous,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au Chapitre 65 du budget principal de la commune

Associations	Şubv. Annuelle	Subv. Except.	VOTE
Ambiance Fitness	500,00€		11 vaix p <b>our</b>
Les amis de nos églises	150,00€		11 voix pour
Association Poker Team 510	150,00€	850,00€	10 voix pour, 1 abstention
Les copains de l'épuisette	200,00€	500,00€	11 Voix pour

Ecole Maternelle	1080,00€	1259,90€	11 Voix pour
Les enchantés	500,00€		9 Voix pour, 2 abstentions
FC MORGENDOIS	1800,00€		11 Volx pour
F.N.A.C.A.	100,00€		11 Voix pour
Jeunes Sapeurs- Pompiers d'Anglure	200,00€		11 Voix pour
(Wado) Karaté Champenois, section Krav Maga	200,00€	700,00€	11 Voix pour
Mondement 1914	100,00€		11 Voix pour
MX St lust Sauvage (ex MCCA)	1000,00€	1000,00€	11 Voix pour
Nature et Noues	1600,00€		9 Voix pour, 2 abstentions
Pétanque Loisirs Saint Just Sauvage	150,00€	400,00€	6 Voix pour, 3 contre, 2 abstentions
Prévention Routière	100,00€		11 Vaix pour
Racing Club de St- André	150,00€		10 Voix pour, 1 abstention
Régal des Papilles de la Marne	800,00€		9 Voix pour, 2 abstentions
Sté de Chasse de Sauvage l'La Fraternelle des chasseurs"	100,00€		11 Voix pour
Sté de Chasse de Saint lust	100,00€		11 voix pour
TOTAL	11910.00€	7209.90€	

Associations	Subv. Annuelle	Şubv. Except.	VOTE
FA MILLES RURALES ANGLURE	0,006		11 Vaix paur
APH France HANDICAP Délégation de la Marne	0,00€		11 Vuix pour
AFSEP (sclérose en plaque)	0,00€		11 Veix pour

## Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fail à Saint Just-Sauvage, le 14 mai 2024

Le Maire,

Bruno MARTIN

La secrétaire, Malika DHOTEL

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux</u> <u>mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal.
  Administratif de Châlons en Champagne.